

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL en date du enregistré le sous le numéro

PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ

(modifiant la constitution du comité de suivi du projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 en Eure-et-Loir)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE Officier dans la Légion d'Honneur Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU la décision NOR : DEVR1015116S du 25 juin 2010, prise par le ministre d'État et précisant les suites qu'il entendait donner au débat public qui s'est déroulé entre fin 2009 et début 2010 relatif aux conditions d'achèvement de l'aménagement de la RN 154 en traversée de l'Eure-et-Loir,

VU l'article 5 de cette décision instaurant le principe d'un comité de suivi du projet, associant les services de l'État, les représentants des collectivités territoriales concernées, les représentants du milieu économique, notamment les agriculteurs, les représentants syndicaux et les associations, notamment de protection de l'environnement,

VU la décision 2010/69/NDCA/6 de la commission nationale du débat public, datée du 3 novembre 2010, désignant Monsieur Jean-Yves AUDOUIN en qualité de garant de la concertation et de l'information du public, pendant la phase postérieure au débat public jusqu'à l'enquête publique, sur le projet d'achèvement de l'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière,

VU l'arrêté n°14.246 du 27 octobre 2014,

VU l'arrêté n°15.091 du 23 juin 2015,

Sur proposition du directeur régional de l'aménagement, de l'environnement, du logement et du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°15.091 du 23 juin 2015 portant constitution du comité de suivi est abrogé.

Article 2 : le comité de suivi du projet d'aménagement des RN 154 et RN 12 en Eure-et-Loir est constitué selon la liste des membres figurant en annexe 1.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 6 JUIN 2017 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire